

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SHIPPAGAN

DATE : Le 8 septembre 2014

HEURE : 19 h

PRÉSENCES : Anita Savoie Robichaud Patrice-Éloi Mallet Rémi Hébert
Jean-Marc Mallet Jérôme Roy Kassim Doumbia

EST ÉGALEMENT PRÉSENTS : Joanne Richard Nathalie Robichaud
Jules DeSylva

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 19 h. La maire suppléante souhaite la bienvenue au public. Elle mentionne qu'en l'absence du maire, elle présidera la réunion.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

i) Réunion ordinaire publique le 2 juin 2014

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès verbal de la réunion ordinaire publique du 2 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ii) Réunion urgente publique le 24 juin 2014

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que le procès verbal de la réunion urgente publique du 24 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iii) Réunion urgente publique le 10 juillet 2014

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jérôme Roy que le procès verbal de la réunion urgente publique du 10 juillet 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iv) Réunion urgent publique le 23 juillet 2014

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que le procès verbal de la réunion urgente publique du 23 juillet 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi du procès-verbal

La secrétaire municipale informe le Conseil municipal que les suivis aux procès verbaux ont été effectués.

VILLE DE SHIPPAGAN

Anita Savoie Robichaud
MAIRE suppléante
[Signature]
SECRÉTAIRE MUNICIPAL

6. Correspondance

La secrétaire municipale procède à la lecture des correspondances :

- Elle informe le Conseil municipal que les rapports de la GRC pour les mois de mai et juin sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de ville.
- Elle lit une correspondance reçue le 3 septembre 2014 dans laquelle Monsieur Tilmon Mallet annonce sa démission à titre de Maire de Shippagan.
- Elle informe le Conseil municipal qu'une lettre reçue le 3 septembre de M. Gonzage et Mme Jeannine Mazerolle sera lue et traitée au point 10 de l'ordre du jour.

7. Rapport des comités et suivi

a) Infrastructure et Finance

i) Demande - Emprunts en capitaux

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que par les présentes, la municipalité de Shippagan demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capitale une somme de 160 000 \$ pour les fins suivants :

<u>But</u>	<u>Durée</u>	<u>Montant</u>
<u>1. Fonds de fonctionnement général</u>		
<u>Services récréatifs et culturels</u>		
Amélioration – bâtiment au 244 Boul. J.-D.-Gauthier	10 ans	65 000 \$
Amélioration aux infrastructures au parc de la 2e Rue	5 ans	20 000 \$
<u>Services d'urbanisme</u>		
Amélioration aux infrastructures du camping	10 ans	75 000 \$
TOTAL DU FONDS GÉNÉRAL		<u>160 000 \$</u>
GRAND TOTAL		<u>160 000 \$</u>
		ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ii) Demande de financement

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le greffier municipal, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Shippagan d'un montant de 484 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Shippagan convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iii) **Projet – Égout pluvial et asphaltage du boul. J.-D.-Gauthier O.**

Le Conseil municipal ayant pris connaissance du rapport d'ouverture de soumission pour la réfection de la chaussée et égout pluvial (Phase I), soumis par Roy Consultant, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on accorde le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Boudreau L&S Excavation Ltée, pour un montant de 406 636,15 \$, taxe comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iv) **Projet – Égout sanitaire du boul. J.-D.-Gauthier O.**

Le Conseil municipal ayant pris connaissance du rapport d'ouverture de soumission pour la réfection de l'égout sanitaire sur le boul. J.-D.-Gauthier O. par l'ingénieur municipal, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on accorde le contrat au seul soumissionnaire, soit Boudreau L&S Excavation Ltée, pour un montant de 125 315,87 \$, taxe comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

v) **Dossier – Égout sanitaire dans la rue à Tom**

Le Conseil municipal ayant révisé les estimations de l'ingénieur municipal pour la construction de l'égout sanitaire dans la rue à Tom, et ayant choisi l'option 1 telle que présentée au montant de 330 000 \$ taxes comprises, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on donne la permission à l'ingénieur municipal de faire une demande de financement dans le programme fédéral/provincial Chantier-Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) **Développement durable intégré**

i) **Rapport du président**

Le président du comité Développement durable intégré, Patrice-Éloi Mallet, lit et dépose son rapport.

c) **Environnement**

i) **Rapport du président**

Le président du comité Environnement, Rémi Hébert, lit et dépose son rapport.

d) **Planification touristique et Planification stratégique**

i) **Présentation du Plan stratégique de tourisme durable**

Avant l'adoption du Plan stratégique de tourisme durable, le conseiller Kassim Doumbia présente la planification rapport au Conseil municipal.

ii) **Adoption du Plan stratégique de tourisme durable**

Le Conseil municipal ayant pris connaissance du Plan stratégique de tourisme durable, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on adopte ce plan à titre de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **Affaires nouvelles**

a) **Fonds de pension des employés municipaux**

Le Conseil municipal voulant maximiser le rendement des investissements du fonds de pension des employés de la Ville de Shippagan, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on modifie la gestion des placements du régime actuel passant d'un investissement de 100 % fonds généraux à un investissement de 60 % fonds équilibrés et 40 % fonds généraux, tel que recommandé par Placements Louisbourg.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PV 2014 09 08 Réunion ordinaire publique

VILLE DE SHIPPAGAN

Christa Sami Robichaud MAIRE
[Signature] SECRÉTAIRE
MUNICIPAL

b) Acceptation de la démission de Monsieur Tilmon Mallet à titre de maire de la Ville de Shippagan

Le Conseil municipal ayant pris connaissance de la lettre de démission effective le 1er septembre 2014 de Monsieur Tilmon Mallet à titre de maire de la Ville de Shippagan, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on accepte la démission de Monsieur Mallet et que l'on informe le directeur des élections municipales de la vacance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) 1^{ère} lecture par son titre de l'Arrêté municipal N. 20-2014, l'arrêté de la municipalité de Shippagan concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers

Le Conseil municipal voulant apporter des précisions à l'Arrêté No. 20-2014, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on adopte en première lecture par son titre l'Arrêté No. 20-2014, l'arrêté de la municipalité de Shippagan concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) 2^e lecture par son titre de l'Arrêté municipal N. 20-2014, l'arrêté de la municipalité de Shippagan concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers

Le Conseil municipal voulant apporter des précisions à l'Arrêté No. 20-2014, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on adopte en deuxième lecture par son titre l'Arrêté No. 20-2014, l'arrêté de la municipalité de Shippagan concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Représentant municipal sur le comité revitalisation Shippagan – Conseiller Kassim Doumbia

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on mandate le conseiller Kassim Doumbia pour représenter le Conseil municipal de Shippagan sur le comité de revitalisation Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Gouvernance locale – Garanti d'emploi pour tous les employés permanents de la Ville de Shippagan

Le Conseil municipal de la Ville de Shippagan participant présentement aux travaux entourant le dossier de la gouvernance locale, et advenant que la Ville de Shippagan décide de se joindre à un regroupement dans l'intention de créer une nouvelle entité de gouvernance municipale, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on garantisse pour les employés permanents de la Ville de Shippagan aucune perte d'emploi dans la création d'une nouvelle entité de gouvernance municipale.

Cinq (5) personnes pour et une (1) personne contre.
Le conseiller Rémi Hébert vote contre la proposition.
ADOPTÉE

g) Entente de location de l'ancienne bibliothèque – Madame Janik Beaudin

Le Conseil municipal désirant louer l'ancienne bibliothèque à Madame Janik Beaudin, il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on accorde la signature de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du Maire

La maire suppléante lit et dépose son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20 h 05 et la maire suppléante donne la parole au public.